

—

Charte éthique

—





Principes éthiques qui s'appliquent au quotidien chez Descours en interne et aux tierces parties prenantes.

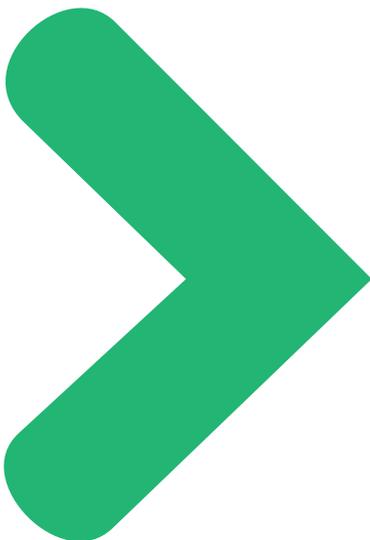


PRINCIPE 1

Prôner l'intégrité et la transparence dans les échanges

L'honnêteté et la transparence doivent gouverner aussi bien les relations d'affaires que les relations interpersonnelles et les pratiques professionnelles quotidiennes. Chacun doit agir en intégrant ces valeurs et s'engager à les promouvoir au sein de l'entreprise.

Descours SAS veille à s'assurer que cette culture d'entreprise est comprise par ses partenaires et fournisseurs en leur demandant de faire preuve d'honnêteté et de respect des droits humains. Tout comportement qui serait contraire à l'éthique doit être signalé à Descours.

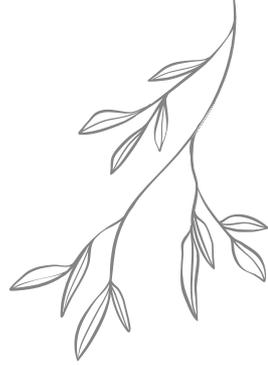


PRINCIPE 2

Adopter une politique d'achats responsable et raisonnée

La sélection des nouveaux fournisseurs repose sur des certifications qualité qui garantissent le respect des réglementations en vigueur. Descours s'engage à vérifier leur conformité en matière de lois sociales et sur le principe de bonne conduite.

Le suivi des fournisseurs existants est quotidien. Descours tâche de développer et garder un partenariat sur le long terme avec eux. L'entreprise s'engage à les accompagner dans le cadre d'un projet commun.



2

➤ PRINCIPE 3

Garantir la sécurité des denrées alimentaires

La sécurité des aliments est une priorité qui est assimilée dans tous les services de l'entreprise. Descours garantit sa maîtrise à toutes les étapes.

La formation sur les bonnes pratiques d'hygiène est obligatoire et fait partie de la culture d'entreprise.

Les investissements liés au maintien de la sécurité alimentaire seront alloués dès que cela est jugé nécessaire.

L'entreprise doit effectuer des audits complémentaires sur site des fournisseurs lorsque cela est jugé favorable.

La traçabilité des matières premières constitue un des enjeux clés de l'entreprise et Descours s'assure du suivi exemplaire de ses matières premières; de la parcelle producteur au client final.

➤ PRINCIPE 4

Contribuer au développement des territoires et à la valorisation des produits locaux

Lors des approvisionnements en matières premières, l'entreprise s'assure de prendre en compte les fruits français à appellation et veille à les valoriser auprès de ses clients.

Le maintien de l'activité locale de Descours fait partie des axes stratégiques dans l'acquisition de nouveaux marchés.

Le développement économique local est un paramètre obligatoire à prendre en compte dans la réflexion du choix des prestataires.





➤ PRINCIPE 5

Agir en conformité avec les lois et les réglementations

En toutes circonstances, tous les collaborateurs du Groupe Descours doivent se référer aux lois et normes en vigueur au niveau national et international ainsi qu'aux règles en matière de déontologie de la société.

Descours SAS s'engage à maintenir une irréprochabilité dans le respect de ces normes et particulièrement dans le cadre de la sécurité alimentaire.

➤ PRINCIPE 6

Assurer le respect des droits des employés et des producteurs

Descours assure le respect des droits des employés en garantissant l'égalité des chances dans les moyens mis à leur disposition pour progresser et se réaliser, à chacun selon leur mérite, considérant la diversité des profils et des compétences comme une richesse pour l'entreprise; et en s'assurant au quotidien de conditions de travail optimales à travers la sécurité et l'hygiène.

Descours assure le respect des droits des producteurs mondiaux en travaillant de manière partenariale et la plus équitable possible, à travers une juste rémunération et en s'assurant du développement de leurs compétences, en particulier agronomiques, à long terme.

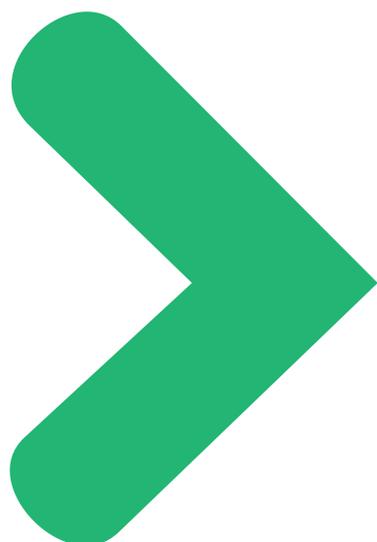


PRINCIPE 7

Intégrer les enjeux du développement durable

L'entreprise doit inclure la notion de développement durable dans ses activités lorsque cela lui est possible.

Les actions nécessaires à la mesure et la diminution de son impact environnemental doivent être mises en place.



LA CHARTE ETHIQUE S'APPLIQUE:



A tous les collaborateurs et parties prenantes de Descours

La charte éthique doit être prise en compte par les collaborateurs de l'entreprise et il est attendu qu'ils agissent en accord avec les 7 principes éthiques.

Les employés doivent promouvoir à leur niveau ces principes fondamentaux et veiller à son application au quotidien. Cela permet d'assurer la qualité de vie au travail et la bonne communication au sein de l'entreprise.

La direction et les managers s'engagent à mettre en avant ces principes lors des conseils d'administration.

Application de la Charte éthique